

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 17 BIS

N° 1261 Rect.

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1261 Rect.

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 17 BIS

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« instaurée en application de la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.